

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 111

20 janvier 2011

## **SOMMAIRE**

| AEIF LH Sub 02 S.a r.l                   | 5284        | La Financière du Lierre S.A SPF      | 5318         |
|--|-------------|--------------------------------------|--------------|
| Allegria                                 | 5315        | Les Terrasses                        | 5326         |
| Anchor Holding S.A                       | <b>5314</b> | Les Terrasses S.A SPF                | 5326         |
| Aquadeluxe S.àr.l                        | <b>5288</b> | L. Invest S.A                        | 5311         |
| Aron Holding S.A                         | <b>5320</b> | Lorna Holding S.A                    | 5294         |
| Askja Holding S.A                        | <b>5325</b> | Luxembourg Contact Centers S.à r.l   | 5313         |
| ATOA Holding S.à.r.l                     | 5325        | Master Cap S.A                       | 5309         |
| Audhumla S.A                             | 5304        | Mercator Asset Management S.A        | 5321         |
| Bibo S.A                                 | <b>5290</b> | Metinvest Development S.à r.l        | 5320         |
| Black Sunshine Investments sarl          | <b>5326</b> | MFR Castel Romano S.à r.l            | 5310         |
| BPI Lux S.à r.l                          | 5311        | Pianola International S.àr.l         | 5311         |
| Cable Tray International S.à r.l         | 5295        | PokerDeLux                           | 5310         |
| Carbofer Asset Management S.A            | 5296        | Prizor S.A                           | <b>529</b> 4 |
| Carbofer Group S.A                       | 5304        | Richardson European Holdings S.à r.l | 5312         |
| C&E Holdings Luxembourg                  | 5295        | RICLUX Finance S.à r.l               | 5314         |
| Dafne S.A                                | <b>5307</b> | RKS Sàrl                             | 5317         |
| Degussa Re                               | 5315        | Romholdings S.A                      | 5282         |
| Econature Sàrl                           | 5296        | SIFC Office & Retail S.à r.l         | 5301         |
| FaVo S.à r.l                             | 5304        | Sinabe                               | 5315         |
| Fédération Générale des Instituteurs Lu- |             | Sinabe S.A SPF                       | 5315         |
| xembourgeois, société coopérative        | 5291        | Space Lux                            | 5324         |
| Global Energy Development S.àr.l         | <b>5295</b> | Steel Finance S.A                    | <b>529</b> 4 |
| Goodsir International S.à r.l            | <b>5326</b> | The Keops Multi-Manager Fund         | <b>5283</b>  |
| Green Design S.à r.l                     | <b>5320</b> | TMC Building Control S.à r.l         | 5328         |
| Gulf Invest Holding S.A                  | 5291        | Trafco S.A                           | 5322         |
| Gulf Invest Holding SPF S.A              | 5291        | Trafco S.A SPF                       | 5322         |
| Immobilière Cassiopeia S.A               | <b>5310</b> | Tuomi IT S.A                         | 5328         |
| International Terry Company S.à.r.l      | <b>5307</b> | U-Lux GmbH                           | 5328         |
| Intertravel Sàrl                         | <b>5310</b> | Vania International S.A              | 5287         |
| Iron Mountain BPM International          | <b>5307</b> |                                      | 5298         |
| La Financia de Liama CA                  | F240        | <b>U</b>                             |              |



## Romholdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.598.

In the year two thousand and ten, on the fourth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"BLACKPEARL REAL ESTATE LLP", with registered office at Gordon House, Floor, 2, 22-24 Lombard Street, Belfast BT1 1RB, Northern Ireland, United Kingdom (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs Isabelle Pairon, private employee, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 November 2010.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person declares that it is the sole shareholder of "ROMHOLDINGS S.A.", a société anonyme having its registered office at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing at Luxembourg, on 19 June 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1772 in 22 August 2007, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 129 598 (the "Company").

The Sole Shareholder has requested the notary to enact the following:

#### First resolution

The Sole Shareholder decides to create a new class of shares designated as D shares in replacement of the ordinary shares which shall have a par value of one cent euro (0.01) and to split the fifteen thousand five hundred (15,500) issued shares of a nominal value of two euros (EUR 2.-) each of the issued capital of the Company into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) each and to convert those ordinary shares into D shares.

## Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read:

"The Company has a share capital of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) D shares having a par value of one cent (EUR 0.01.-) each ."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties represented as stated above, the present deed is worded in English, followed by a French translation. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

In witness whereof, the undersigned notary has set her hand and seal on the day and year first mentioned here above.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present original deed.

## Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

## A comparu:

«BLACKPEARL REAL ESTATE LLP», ayant son siège social au Gordon House, Floor 2, 22-24 Lombard Street, Belfast BT1 1RB, Northern Ireland, United Kingdom (l'«Actionnaire Unique»), ici représentée par Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec siège social au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 novembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante déclare être l'Actionnaire Unique de «ROMHOLDINGS S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 19 juin 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1772 en date du 22 août 2007. La Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 598 (la «Société»).

L'Actionnaire Unique a requis le notaire d'acter ce qui suit:



#### Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de créer une nouvelle classe d'actions désignées comme actions D en remplacement des actions ordinaires et de diviser les quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune du capital social émis de la Société en trois millions cent mille (3,100,000) actions d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et de convertir ces actions ordinaires en actions D.

#### Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société de manière à ce qu'il soit lu comme suit: «La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions D d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune».

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, a déclaré que la partie comparante l'avait requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais ferait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. PAIRON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13532. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010154791/73.

(100178831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## The Keops Multi-Manager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg. R.C.S. Luxembourg B 82.749.

L'an deux mil dix, le seizième jour de novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE KEOPS MULTI-MA-NAGER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable, RCS Luxembourg B numéro 82749 avec siège social à L -8023 Strassen, 14B, rue des Violettes, constituée par acte du notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch en date du 6 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 633 du 13 août 2001.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Carlo Wersandt de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire Henri Hellinckx, en date du 6 août 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 2 septembre 2009 numéro 1685.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Maëlle Lénaers, employée privée, demeurant professionnellement au 41 Op Bierg L – 8217 Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maëlle Lénaers, précitée.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

- II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour comme suit:
- à Luxembourg, les 13 et 29 octobre 2010 respectivement, dans le Mémorial C numéros 2154 et 2320, dans le "Letzebuerger Journal" et "Le Quotidien",
  - en France le 13 octobre 2010 dans le "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" numéro 123,

et par des lettres envoyées aux actionnaires en nom le 29 octobre 2010.

Les justificatifs des publications et envoi recommandé sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:



## Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de la Société du 14B, rue des Violettes, L 8023 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 41 Op Bierg L 8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg et changement subséquent des articles 2 et 25 des statuts.
- IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 42.118,999 actions en circulation, 2.493 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut pas délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut du quorum de présence requis.
- V.- Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 4 octobre 2010 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 14B, rue des Violettes, L - 8023 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 41 Op Bierg L – 8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg .

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier la première phrase de l'article 2 et l'aliéna 2 de l'article 25 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

- «Art. 2. Siège social. Première phrase Le siège social de la Société est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.»
- **«Art. 25. Assemblées générales.** Deuxième alinéa L'assemblée générale annuelle se réunit conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 10:30 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte

Signé: Maëlle Lénaers, Sophie Mathot, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 novembre 2010. LAC / 2010 / 50650. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154853/66.

(100178768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## AEIF LH Sub 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.299.

In the year two thousand and tee, on the twenty-eight day of October.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, Luxembourg, L-2180 registered under number B 129159,

holder of 600 (six hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Paul WEILER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter

by virtue of a proxy given under private seal on 27 th October 2010.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of AEIF LH Sub 02 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132299, incorporated pursuant to a deed of Maître



Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 17 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2325 on 7 November 2007. (the Company).

II. That the 600 (six hundred) shares of the Company having a par value of 25.-EUR (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted the Meeting has taken the following resolutions:

#### First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of 500.-EUR (five hundred euro) so as to raise it from its present amount of 15,000,-EUR (fifteen thousand euro) represented by 600 (six hundred) shares of the Company having a par value of 25.-EUR (twenty-five euro) each, to 15,500,-EUR (fifteen thousand five hundred euro), by the issue of 20 (twenty) new shares having a par value of 25,-EUR (twenty five euro) each.

## Third resolution

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

## Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the pre-named subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the twenty new shares thus subscribed by contribution in cash (hereinafter referred to as the "Contribution") of 375,000,-EUR (three hundred seventy-five thousand euro) towards the Company, it being understood that an amount of 500,-EUR (five hundred euro) shall be allocated to the Company's share capital and an amount of 374,500,-EUR (three hundred seventy-four thousand five hundred euro) shall be allocated to the share premium account.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., pre-named, attesting that it is the full owner of the Contribution.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

Art. 6. (paragraph 1). "The share capital is set at 15,500.-EUR (fifteen thousand five hundred Euro) represented by 620 (six hundred twenty) shares with a par value of 25.EUR (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

## Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Mrs Pascale Haine to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

## Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 2.000.-EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.



Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## Ont comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 129159, propriétaire de 600 (six cent) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de AEIF LH Sub 02 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132299, constituée suivant un acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg du 17 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2325 du 7 novembre 2007 (la Société).

II. que les 600 (six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associée représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 500,-EUR (cinq cents euros) afin de porter le capital de son montant actuel de 15,000.-EUR (quinze mille euros) représenté par 600 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) chacune, à 15,500.-EUR (quinze mille cinq cents euros) par l'émission de vingt (20) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) chacune.

## Troisième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

## Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par un apport (l'«Apport») en numéraire évalué à 375.000,-EUR (trois cent soixante-quinze mille euros), dont 500,-EUR (cinq cents euros) seront imputés au capital social de la société, et le solde de . 374.500,-EUR (trois cent soixante-quatorze mille cinq cents euros) seront imputés sur le compte prime d'émission.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

#### Quartrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6. (paragraphe 1).** «Le capital social est fixé à 15.500,-EUR (quinze mille cinq cents euros) représenté par 620 (six cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 25.EUR (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée.»

## Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pourvoir et autorise tout gérant de la Société et Mme Pascale Haine de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

## SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 2.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.WEILER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 novembre 2010.

Relation: LAC/2010/48090. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154431/141.

(100178422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## Vania International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.953.

L'an deux mil dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Vania International S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2148 du 4 septembre 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140953.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Anne LAUER, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:
- 1.- Décision de mettre en liquidation la société Vania International S.A.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
  - 5.- Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.
- III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

## Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société Vania International S.A.

## Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société Entreprise Belle Vue Ltd., société anonyme de droit des lles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 86780, aux fonctions de liquidateur.



Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de commissaire-vérificateur de la liquidation la société Alpha Expert S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88567

#### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration, ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.00 heures.

#### Déclaration des comparants

Les comparants déclarent au nom et pour compte du bénéficiaire économique que l'avoir social de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

#### Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850 EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER, A. LAUER, N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47731. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154869/75.

(100178424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## Aquadeluxe S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 108.165.

L'an deux mil dix, le onze novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

L'associé unique Monsieur Joël BACK, technicien en arts plastiques, né le 26 septembre 1973 à Luxembourg, demeurant au 3, rue Hiel, L-4976 Bettange-sur-Mess, et

ici représenté par Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 novembre 2010,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.



Lequel comparant, agissant comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "AQUADELUXE S.àr.l." avec siège social à L-8399 Windhof, 7, Rue des 3 Cantons,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 108165;

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 mai 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1004 du 7 octobre 2005.

Lequel associé, agissant comme ci-avant, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité par lui:

#### Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un montant de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) avec l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Cette augmentation de capital a été réalisée par incorporation d'une créance certaine de la société Pentagone APCD, créance liquide et exigible d'un montant de cinquante mille euros (50.000.- EUR) détenue sur la société, telle que reprise dans la situation comptable établie au 30 septembre 2010, dont la disponibilité a été attestée par la gérance de la Société, et dont le bilan restera, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant annexé au présent procès verbal.

Les deux mille (2.000) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Joël Back, prénommée pour 750 (sept cent cinquante) parts sociales et par la société Pentagone APCD, avec siège social 14, rue de l'Abbaye, B-1380 à Lasne, Belgique, avec numéro d'immatriculation BE 0463375334, pour 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales.

Les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

| Monsieur Joël BACK: | 1.250 parts sociales |
|---------------------|----------------------|
| Pentagone APCD:     | 1.250 parts sociales |
| TOTAL:              | 2.500 parts sociales |

## Deuxième résolution

Les associés décident en conséquence de la résolution qui précède de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

## Déclaration de la comparante

La comparante déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel que les fonds servant à l'augmentation du capital ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.300,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER; P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2010 Relation: LAC/2010/49865 Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154454/63.

(100178743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.



## Bibo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 95.591.

L'an deux mil dix, le huit novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "BIBO S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich le 28 août 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1038 du 7 octobre 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 95591.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Jacques DEMAN, administrateur de sociétés, demeurant à F-30700 Serviers et Labaume.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Simon PHILLIPS, demeurant à 7, Tulwick Court, Alm Farm Close, Grove/Wantage GB0X129FG, Royaume Uni.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:
- 1) Augmentation de capital et modification du premier alinéa de l'article 5.
- 2) Souscription et libération.
- 3) Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.
- III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

#### Première résolution

L'assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 200.000 EUR (deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 70.000 EUR (soixante dix mille euros) à 270.000 EUR (deux cent soixante dix mille euros) par la création et l'émission de 2.000 (deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures, libérées par un apport en espèces.

Deuxième résolution - Souscription - Paiement

Monsieur Simon PHILLIPS, homme d'affaires, né le 7 février 1970 à Reading, Royaume-Uni, demeurant à 7, Tulwick Court, Alm Farm Close, Grove/Wantage 0X129FG, Royaume-Uni (le «Souscripteur»)

Monsieur Simon PHILLIPS, agissant comme ci-avant, déclare souscrire 2.000 (deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000) (le «Souscripteur»)

Le montant de deux cent mille euros (EUR 200.000) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le confirme expressément.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les deux mille (2.000) nouvelles actions au Souscripteur conformément à la souscription détaillée ci-dessus.

## Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5. (1** er alinéa). Le capital social est fixé à 270.000.- EUR (deux cent soixante dix mille euros), représenté par deux mille sept cent (2.700) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune."

#### Déclaration

Le souscripteur déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel de la société que les fonds servant à l'augmentation du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médica-



menteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.15 heures.

#### Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.300,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. DEMAN; N. GLOESENER; S. PHILLIPS; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49332. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154491/70.

(100178490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## FGIL, Fédération Générale des Instituteurs Luxembourgeois, société coopérative, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 5.535.

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 23 septembre 2009

Le conseil d'administration apprend avec tristesse le décès de l'administrateur, Madame Yolande Casali en date du 19 juillet 2009.

Madame Yolande Casali ne fait donc plus partie du conseil d'administration de la FGIL à partir de cette date.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

**MAZARS** 

Signature

Référence de publication: 2010162038/15.

(100186847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

# Gulf Invest Holding SPF S.A., Société Anonyme, (anc. Gulf Invest Holding S.A.).

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison. R.C.S. Luxembourg B 72.874.

L'an deux-mil dix, le neuf novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GULF INVEST HOLDING SA" une société anonyme holding de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1445 Strassen-Luxembourg, 3, Rue Thomas Edison,

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 1 <sup>er</sup> décembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 83 du 25 janvier 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B numéro 72874,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.40 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expertcomptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, employé, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



- 1.- Changement du nom de la société en «GULF INVEST HOLDING SPF S.A.» et adaptation de l'objet social pour le mettre en conformité des dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et modification subséquente des articles 1,4, et 23 des statuts
  - 2 Divers
- II) Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.
- III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été, après délibération, prise à l'unanimité des voix.

#### Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en "GULF INVEST HOLDING SPF S.A." et d'adapter l'objet social pour le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et modification subséquente des articles 1,4, et 23 des statuts qui auront la teneur suivante:

« **Art. 1** er . Il existe une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société Anonyme régie par loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial adopte la dénomination «GULF INVEST HOLDING SPF S.A.».

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La détention d'une participation dans une société n'est admise qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

#### Déclaration des comparants

Les comparants déclarent au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### Evaluation, Dépenses, Frais.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 1.300.-EUR.

Le notaire soussigné constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise et qu'à la requête des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

## Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the ninth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability holding company "GULF INVEST HOLDING S.A." a "société anonyme holding" under Luxembourg law having its registered office at L1445 Strassen-Luxembourg, 3, Rue Thomas Edison,



incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on December 1 st 1999, published in the Recueil du Mémorial C number 83 of January 25 th 2000,

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B number 72874,

The meeting is opened at 10.40 a.m. and is presided by Mr. Jean REUTER, chartered accountant, residing professionally in Strassen. The Chairman appoints as secretary Mr. Carlo MEIS, accountant, residing professionally in Strassen.

The meeting elects as scrutineer Mr. Georges REUTER, chartered accountant, residing professionally in Strassen.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1.- Change the name of the Company into "GULF INVEST HOLDING SPF S.A." and change the purpose of the company to put it in conformity of the dispositions of the law of May 11 <sup>th</sup> 2007 on the family wealth management companies (sociétés de gestion de patrimoine familial) and subsequently amend articles 1,4, and 23 of the articles of incorporation.
  - 2.- Miscellaneous
- II) The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.
- III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.
  - IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following résolution which, after deliberation, was adopted by unanimous vote.

#### Sole resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company into "GULF INVEST HOLDING SPF S.A." and to change the purpose of the company to put it in conformity of the dispositions of the law of May 11 <sup>th</sup> 2007 on the family wealth management companies (sociétés de gestion de patrimoine familial) and subsequently amend articles 1,4, and 23 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

" Art. 1. There exists a Company in the form of a public limited company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The public limited liability company governed by the law of May 11th 2007 on the family wealth management companies (sociétés de gestion de patrimoine familial) will exist under the name of "GULF INVEST HOLDING SPF S.A."

- **Art. 4.** The Company's sole corporate object is the acquisition, holding, management and sale of financial assets, to the exclusion of any commercial activity. By financial assets are meant (i) the financial instruments within the meaning of the law of 5 <sup>th</sup> August 2005 on financial collateral arrangements and (ii) cash and assets of any kind held in account. The holding of a participating interest in a company is allowed as long as the Company does not involve itself in the management of that company. The Company shall take all steps to preserve its rights and shall carry out all operations which either relate to its corporate object or favour it, remaining however within the limits established by the law of May 11th 2007 on the family wealth management companies i.e. sociétés de gestion de patrimoine familial.
- **Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 governing commercial companies, as amended and the law of May 11 <sup>th</sup> 2007 on the family wealth management companies (sociétés de gestion de patrimoine familial)."

No further item being on the agenda, the meeting was closed at 11.00 a.m.

#### Declaration of the affiants

The affiants declare in the name and on behalf of the beneficial owner that the company's assets do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19 th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

## Valuation, Expenses, Costs.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,300.-EUR.

The undersigned notary states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the French version will be prevailing.

IN FAITH OF WHICH, this deed has been signed and executed at Luxembourg in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing persons, all of them known to the notary by their names, Christian names, civil status and domiciles, said appearing persons, signed together with the notary the present deed.

Signé: J. REUTER; C. MEIS; G. REUTER; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49346. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154613/138.

(100178244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## Lorna Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 145.890.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 novembre 2010

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme Lorna Holding SA.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010162094/15.

(100186861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

## Prizor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 108.733.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 novembre 2010

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

PRIZOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010162168/15.

(100186868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

## Steel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 99.775.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 novembre 2010

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

STEEL FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010162203/15.

(100186849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.



## Global Energy Development S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.865.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

- 1) Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Global Energy Development S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010162339/16.

(100187685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## C&E Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.895.

## **RECTIFICATIF**

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 6 juillet 2010 sous la référence L100097061.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C&E Holdings Luxembourg Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010162262/15.

(100187687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## Cable Tray International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 63.286.

A la suite de la clôture de la liquidation de la société CANALELEC INVEST S.A., la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- Laura COSTIGLIOLA, née le 24.05.1975 à Rome (Italie), demeurant S.S.Dei Monti Lepini,

- Sara COSTIGLIOLA, née le 23.11.1978 à Latina (Italie), demeurant S.S.Dei Monti Lepini,

156, Km 48,900, Bgo San Michele, I-04100 Latina (Italie)875 partsTotal: mille sept cent cinquante parts sociales1750 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CABLE TRAY INTERNATIONAL S.à r.l.

**Signatures** 

Référence de publication: 2010162269/17.

(100187631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.



## Carbofer Asset Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.759.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 décembre 2010 que:

- La cooptation de Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant qu'administrateur, décision prise par le Conseil d'Administration en date du 25 janvier 2010, est ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010162273/15.

(100187773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## Econature Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.820.

#### **STATUTS**

L'an deux mil dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Madame Ana ASENSIO GONZALEZ, gérant de sociétés, née le 16 décembre 1962 à Oviedo, Espagne demeurant à B-1490 Court-Saint- Etienne au 56, rue de Beaurieux;

et

2.- Monsieur Thibaut STAUMONT, gérant de sociétés, né le 30 août 1976 à Ixelles, demeurant à B-1490 Court-Saint-Etienne au 56, rue de Beaurieux.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ECONATURE SARL».
  - Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de STRASSEN.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- Art. 4. La Société a pour objet l'achat et la vente dans le demain de la literie et ses accessoires.

La Société pourra effectuer toute opération commerciale, financière, mobilière et immobilière se rattachant à son objet principal et/ou étant de nature à en faciliter l'extension et le développement.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.
  - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

- Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.



Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'assemblée générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

- Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
  - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

- **Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- **Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

## Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

| 1 Madame Ana ASENSIO GONZALEZ, prénommée, deux cent quarante-neuf parts sociales | 249 |
|--|-----|
| 2 Monsieur Thibaut STAUMONT, prénommé, deux cent cinquante et une parts sociales | 251 |
| Total: cinq cent parts sociales  | 500 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents EURO (12.500 EUR,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

## Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).



## Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

Madame Ana ASENSIO GONZALEZ, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la Société est établi à l'adresse suivante:

321, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ana Asensio Gonzalez, Thibaut Staumont, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 novembre 2010. LAC/2010/50649. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154556/109.

(100178667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## Zora Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 45.280.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company "ZORA HOLDING S.A.", a société anonyme holding, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on October 14, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 574 of December 3, 1993, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 45.280 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on 9 th June, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1191 of 11 th November, 2005.

The meeting was declared open at 10.00 a.m with Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, residing professionally in Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, in the chair, who appointed as secretary Ms Fadhila MAHMOUDI, employee, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The meeting elected as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

## Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint Sofinex Investments S.A., Tortola, BVI, as the liquidator of the Company.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator of the Company.
- ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.



- iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders of the Company, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

#### Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint the company "SOFINEX INVESTMENTS S.A.", an "International Business Company", with registered office at Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the "Register of International Business Companies" under number 308.453, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

#### Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing its duties in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law"):

- the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, especially those indicated in articles 144 to 148 of the 1915 Law;
- the Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant;
- the Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition;
- the Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the 1915 Law, redeem shares issued by the Company;
  - the Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholders;
- the Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of its powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions; and
- the Liquidator may validly bind the Company towards third parties without any limitation by its sole signature for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

## Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surnames, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ZORA HOLDING S.A.», une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 14 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 574 du 3 décembre 1993, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.280 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 novembre 2005, numéro 1191.



L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, qui a désigné comme secrétaire Madame Fadhila MAHMOUDI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination de Sofinex Investments S.A., Tortola, BVI, comme liquidateur de la Société.
- 3 Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur de la Société.
- ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.
- iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer la société «SOFINEX INVESTMENTS S.A.», une "International Business Company", avec siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, inscrite au "Register of International Business Companies" sous le numéro 308.453, comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

## Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de, en exerçant ses fonctions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi de 1915»):

- le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la Loi de 1915;
- le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur;
- le Liquidateur pourra renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il pourra accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;
- le Liquidateur pourra, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la Loi de 1915, racheter des actions émises par la Société;
  - le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation;
- le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixera, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers;
- le Liquidateur pourra valablement et sans limitation engager la Société envers des tiers par sa seule signature, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

## Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).



Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, A. Hientgen, F. Mahmoudi, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 novembre 2010. Relation: RED/2010/1691. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154891/150.

(100178603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: KRW 311.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 110.937.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of October.

Before Maître HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Office & Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.l. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on July 23, 2010, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.l. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 28, 2010

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-four million Korean Won (KRW 44,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred and sixty-seven million Korean Won (KRW 267,000,000) to an amount of three hundred and eleven million Korean Won (KRW 311,000,000) by the issuance of forty-four (44) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;
- 2. Allocation of an amount of six hundred and five thousand nine hundred and ninety Korean Won (KRW 605,990.-) to the share premium account of the Company;
  - 3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;
  - 4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;
  - 5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.
  - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-four million Korean Won (KRW 44,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred



and sixty-seven million Korean Won (KRW 267,000,000) to an amount of three hundred and eleven million Korean Won (KRW 311,000,000) by the issuance of forty-four (44) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

## Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for forty-four (44) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to thirty-nine thousand seven hundred and twenty United States Dollars and thirty-eight cents (USD 39,720.38), being the equivalent of forty-four million six hundred and five thousand nine hundred and ninety Korean Won (KRW 44,605,990.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,123 of which forty-four million Korean Won (KRW 44,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and six hundred five thousand nine hundred and ninety Korean Won (KRW 605,990.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of thirty-nine thousand seven hundred and twenty United States Dollars and thirty-eight cents (USD 39,720.38), being the equivalent of forty-four million six hundred and five thousand nine hundred and ninety Korean Won (KRW 44,605,990.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" Art. 6. The corporate capital of the Company is fixed at three hundred and eleven million Korean Won (KRW 311,000,000) represented by three hundred and eleven (311) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

## Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

## Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Office & Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.l. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.l. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:



- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre millions de Won coréens (KRW 44.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-sept millions de Won coréens (KRW 267.000.000,-), à un montant de trois cent onze millions de Won coréens (KRW 311.000.000,-), par l'émission de quarante-quatre (44) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;
- 2. Allocation d'un montant de six cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix Won coréens (KRW 605.990,-) au compte prime d'émission de la Société;
  - 3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;
  - 4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;
  - 5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.
  - III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre millions de Won coréens (KRW 44.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-sept millions de Won coréens (KRW 267.000.000,-), à un montant de trois cent onze millions de Won coréens (KRW 311.000.000,-), par l'émission de quarante-quatre (44) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire quarante-quatre (44) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à trente-neuf mille sept cent vingt dollars américains et trente-huit cents (USD 39.720,38) équivalant à quarante-quatre millions six cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix Won coréens (KRW 44.605.990,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.123 dont quarante-quatre millions de Won coréens (KRW 44.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et six cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix Won coréens (KRW 605.990,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de trente-neuf mille sept cent vingt dollars américains et trente-huit cents (USD 39.720,38) équivalant à quarante-quatre millions six cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix Won coréens (KRW 44.605.990,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

## Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent onze millions de Won coréens (KRW 311.000.000,-) représenté par trois cent onze (311) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010.

Relation: LAC/2010/48218.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154818/149.

(100178415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.



## Carbofer Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.890.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 décembre 2010 que:

- La cooptation de Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant qu'administrateur, décision prise par le Conseil d'Administration en date du 25 janvier 2010, est ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010162276/15.

(100187774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## Audhumla S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.750.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

#### Extrait

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société AUDHUMLA SA. qui s'est tenue en date du 15 novembre 2010 au siège social que:

- 1) la clôture de la liquidation a été prononcée et il a constaté que la société AUDHUMLA SA. a cessé d'exister à partir de ce jour.
- 2) les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Pour extrait conforme

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2010162592/18.

(100187623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## FaVo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.814.

## **STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Bob FABER, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, requière le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:



## Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1 er . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts
- **Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de FaVo S.à r.l..
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

## Titre III. - Administration et Gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.



Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.
  - Art. 16. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre.

## Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération des parts sociales

Les mille cinq cents (1.500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Bob FABER, prénommé, et ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

## Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un et est nommé à cette fonction:

Monsieur Bob FABER, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 octobre 2010. Relation GRE/2010/3296. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

## POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154574/115.

(100178489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.



## Dafne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 123.529.

Rectificatif du dépôt du 25 janvier 2010 (No L100011801)

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2010162299/14.

(100187861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## International Terry Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 19.739.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 01/10/2010

- 1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Brian RAYNER de son poste d'administrateur.
- 2. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Thomas SCHOENHERR, né le 17 novembre 1957 à Marktredwitz et domicilié à 133B, Fond St Martin L-2135 Luxembourg au poste d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.
- 3. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur DE SELLIERS DE MORAN-VILLE François et de Monsieur ZIMMER Bernard jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2010162375/14.

(100187734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## Iron Mountain BPM International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.917.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of November;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

### THERE APPEARED:

The private limited liability company "Iron Mountain Luxembourg S.à r.l.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, under the number B 128498,

here represented by Mrs. Delphine ANDRÉ, accountant, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Iron Mountain BPM International", (the "Company"), established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, under the number B 149917, has been incorporated by deed of M <sup>e</sup> Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 8 December 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 47 of the 8 <sup>th</sup> of January 2010;
- That the appearing party is the sole actual shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolution:

## First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by one million two hundred thirty-five thousand Euros (EUR 1,235,000.-), so as to increase it from its current amount of six hundred thousand Euros (EUR 600,000.-) to one million eight hundred thirty-five thousand Euros (EUR 1,835,000.-), by the creation and issue of twelve thousand three



hundred fifty (12,350) new shares (the "New Shares") without designation of a par value, each having the same rights and obligations as the existing shares of the Company, plus a share premium in the total amount of eight million two hundred sixty-five thousand Euros (EUR 8,265,000.-) (the "Share Premium") to be attached to the New Shares.

The amount of one million two hundred thirty-five thousand Euros (EUR 1,235,000.-), is allocated to the share capital of the Company and the amount of eight million two hundred sixty-five Euros (EUR 8,265,000.-) is allocated to the special share premium account of the Company.

## Intervention - Subscription - Payment

There now appears Mrs. Delphine ANDRÉ, prenamed, who declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder for the twelve thousand three hundred fifty (12,350) New Shares, plus the Share Premium and to fully pay them up by payment in cash, so that the amount of nine million five hundred thousand Euros (EUR 9,500,000.-) is from now on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association in order to give it the following wording:

" Art. 5. Corporate Capital. The share capital is set at one million eight hundred thirty-five thousand Euros (EUR 1,835,000.-), represented by eighteen thousand three hundred fifty (18,350) shares without designation of a par value."

#### Third resolution

The Sole Shareholder of the Company resolved to grant authorization to any one director of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately four thousand seven hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

## Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour de novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Iron Mountain Luxembourg S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128498,

ici représentée par Madame Delphine ANDRÉ, comptable, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Iron Mountain BPM International", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149917, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47 du 8 janvier 2010;
- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par l'intermédiaire de son mandataire, la résolution suivante:



#### Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million deux cent trente-cinq mille euros (1.235.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (600.000,- EUR) à un million huit cent trente-cinq mille euros (1.835.000,- EUR) par la création et l'émission de douze mille trois cent cinquante (12.350) parts sociales nouvelles (les "Nouvelles Parts Sociales") sans désignation de valeur nominale, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes de la Société, avec une prime d'émission d'un montant total de huit millions deux cent soixante-cinq euros (8.265.000,- EUR) (la "Prime d'Emission"), devant être attachée aux Nouvelles Parts Sociales.

Le montant d'un million deux cent trente-cinq mille euros (1.235.000,- EUR), est alloué au capital social de la Société et le montant de huit millions deux cent soixante-cinq euros (EUR 8.265.000,-), est alloué au compte spécial de prime d'émission de la Société.

## Intervention - Souscription - Libération

Est intervenu ensuite Madame Delphine ANDRÉ, préqualifiée, laquelle déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associée Unique aux douze mille trois cent cinquante (12.350) Nouvelles Parts Sociales, avec la Prime d'Emission, et de les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de neuf millions cinq cent mille euros (9.500.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à un million huit cent trente-cinq mille euros (1.835.000,-EUR), représenté par dix-huit mille trois cent cinquante (18.350) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

#### Troisième résolution

L'Associée Unique de la Société a décidé d'autoriser tout gérant de la Société, avec pouvoirs de signature unique, à effectuer les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de quatre mille sept cents euros.

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. ANDRÉ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2010. LAC/2010/50433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

## POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154631/121.

(100178576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## Master Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.903.

#### **EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 novembre 2010 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean HOFFMANN,



- Madame Nicole THOMMES.
- Madame Andrea DANY.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010162416/17.

(100187642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## Immobilière Cassiopeia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 71.123.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010166324/11.

(100192970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

#### PokerDeLux, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2626 Luxembourg, 2, rue Mathias Tresch.

R.C.S. Luxembourg F 7.396.

L'article 1 du statut a changé suite a une décision du conseil d'administration.

Nouvelle adresse 2, Rue Mathias Tresch

L-2626 Luxembourg

Référence de publication: 2010162764/10.

(100187869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## Intertravel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.466.

Extrait de la résolution prise par le gérant unique en date du 10 décembre 2010

- Le siège social de la société a été transféré de L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INTERTRAVEL SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010162376/14.

(100187713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## MFR Castel Romano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 88.841.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 6 décembre 2010

- 1. M. Andrew John COOKSON a démissioné de son mandat de gérant B.
- 2. Le nombre des gérants a été diminué de six à cinq.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MFR Castel Romano S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010162423/13.

(100187601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.



## Pianola International S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.586.

#### **RECTIFICATIF**

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 19 avril 2010 sous la référence L100053751.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pianola International S.àr.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010162442/15.

(100187706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## BPI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 121.672.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 novembre 2010

- 1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

BPI Lux S.à r.l.

Georges Scheuer / Jean-Christophe Dauphin

MANAGER / MANAGER

Référence de publication: 2010162601/17.

(100187704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## L. Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.564.

L'an deux mil dix, le huit novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «L.Invest S.A.» une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 505 du 06 décembre 1994,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.564.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:
- 1) Changement de la forme de la société d'une société anonyme en une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme et en conséquence modification subséquente des articles 1, 4 et 21 des statuts.
  - 2) Divers



- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.
- III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme de la société d'une «société anonyme holding» en une «société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme» et en conséquence de modifier subséquemment les articles 1, 4 et 21 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

- «Art. 1 er. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme sous la dénomination de L.INVEST S.A.».
- **«Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La détention d'une participation dans une société n'est admise qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

**«Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

## Déclaration des comparants

Les comparants déclarent au nom et pour compte du bénéficiaire économique que l'objet de la société à transformer ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.45 heures.

#### Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR (neuf cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.WEILER, N.GLOESENER, D.HOFFMANN, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49538. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154660/68.

(100178663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## Richardson European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 86.562.

Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 6 décembre 2010

- 1. M. Andrew John COOKSON a démissioné de son mandat de gérant B.
- 2. Le nombre des gérants a été diminué de six à cinq.



Pour extrait sincère et conforme Pour RICHARDSON EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.

United International Management S.A. Référence de publication: 2010162470/13.

(100187628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## Luxembourg Contact Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 26.357.

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "LUXEMBOURG CONTACT CENTERS S.à R.L.", ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, Rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 26.357, constituée suivant acte reçu le 16 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 361, page 17.322 de 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de EUR 400,- (quatre cents Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000,- à EUR 50.500.000,- par l'émission de 125.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 400,- chacune, par apport en numéraire à concurrence de EUR 24.500.000,-, et par renonciation à concurrence de EUR 25.500.000,- à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société "Luxembourg Contact Centers S. à r.l.".
  - 2.- Souscription, libération.
  - 3.-Modification afférente du 1  $^{\rm er}$  paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

#### Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000,- à EUR 50.500.000,- par l'émission de 125.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 400,- chacune.

## Deuxième résolution:

Ayant constaté la renonciation par l'associée minoritaire, la société de droit français TELEPERFORMANCE FRANCE S.A.S., ayant son siège social à F-75015 Paris (France), 6-8, Rue Firmin Gillot, à son droit préférentiel de souscription, il est décidé d'admettre à la souscription des 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales nouvelles, l'associé majoritaire:

la société de droit français TELEPERFORMANCE S.A., ayant son siège social à F- 75015 Paris (France), 6-8, Rue Firmin Gillot.

### Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Hubert JANSSEN, prénommé, en vertu d'une procuration qui lui a été délivrée sous seing privé, a déclaré souscrire aux 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales nouvelles, et les libérer comme suit:

- 61.250 (soixante et un mille deux cent cinquante) parts sociales nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 24.500.000,- (vingt-quatre millions cinq cent mille Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.



- 63.750 (soixante trois mille sept cent cinquante) parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées par renonciation à concurrence de EUR 25.500.000,- (vingt-cinq millions cinq cent mille Euros) à une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'associé souscripteur à l'encontre de la Société Luxembourg Contact Centers S. à r.l.

## Rapport d'évaluation de l'apport.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Alter Audit, à Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

## Conclusion

"Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le 1 <sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 50.500.000,- (cinquante millions cinq cent mille Euros), divisé en 126.250 (cent vingt-six mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 400,- (quatre cents Euros) chacune.".

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2010 Relation LAC/2010/50840 Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154670/81.

(100178630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## RICLUX Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 100.982.

Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 06 décembre 2010

- 1. M. Andrew John COOKSON a démissioné de son mandat de gérant B.
- 2. Le nombre des gérants a été diminué de six à cinq.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RICLUX Finance S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010162474/13.

(100187652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

#### Anchor Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.123.

Par la présente, la soussignée Banque Havilland S.A., Société Anonyme ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, dénonce avec effet au 31 décembre 2010, le siège social de la société anonyme Anchor Holding S.A., ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.



Luxembourg, le 7 décembre 2010. Pour Banque Havilland S.A. Signature

Référence de publication: 2010162574/12.

(100187712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## Allegria, Société Anonyme.

Siège social: L-7447 Lintgen, 98A, route de Fischbach. R.C.S. Luxembourg B 132.206.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée général statutaire du 25 mai 2010

Le mandat de commissaire aux comptes de la société PARFININDUS S.à r.l. (siège social: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme André ROELANTS

Représentant permanent

Référence de publication: 2010162582/13.

(100187624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## Degussa Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 18.707.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2010 au siège social 45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD à 11.00 heures

Resolution 7

L'Assemblée décide d'entériner la démission du conseil d'Administration de Mme Jeanette Rödbro avec effet au I/ 4/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010162631/16.

(100187826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

# Sinabe S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Sinabe).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 44.063.

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «SINABE», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 44063, constituée suivant acte notarié en date du 24 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 393 du 28 août 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant sous seing privé en date du 25 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 16 du 4 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux



représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en SINABE S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts.
  - Modification de l'article 21 des statuts.
  - Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.
  - Divers
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «SINABE S.A.-SPF».

### Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1 <sup>er</sup> , l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

- « **Art. 1** er . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «SINABE S.A.- SPF»."
- « **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
- « **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»



# Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

- « Art. 6. (Premier alinéa). La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»
- « **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»
- « **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GRISIUS, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13509. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010154819/103.

(100178486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

# RKS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 156.821.

# STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

#### A comparu:

- Chadi ABDOUH, cadre dépanneur, demeurant à L-1731 Luxembourg, 13, rue de Hesperange.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "RKS SARL".
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un café avec un débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
  - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.
  - Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.



- **Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
  - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Chadi ABDOUH, préqualifié.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (700.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:
- Chadi ABDOUH, cadre dépanneur, demeurant à L-1731 Luxembourg, 13, rue de Hesperange.

La société est engagée par la signature du gérant.

#### Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ABDOUH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 15 novembre 2010. REM 2010/1485. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154787/57.

(100178687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

# La Financière du Lierre S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. La Financière du Lierre S.A.).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.370.

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «LA FINANCIERE DU LIERRE S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 53 370 et issue d'un acte de scission dressé par acte notarié daté du 27 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial), numéro 68 du 08 février 1996. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussignée en date du 29 octobre 2009, lequel acte fut publié au Mémorial, le 3 décembre 2009, numéro 2362.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.



Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

## Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en LA FINANCIERE DU LIERRE S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts.
  - Modification de l'article 22 des statuts.
  - Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

## Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «LA FINANCIERE DU LIERRE S.A.SPF».

## Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1 <sup>er</sup> , l'article 4 et l'article 22 des statuts sont modifiés comme suit:

- « **Art. 1** <sup>er</sup> . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «LA FINANCIERE DU LIERRE S.A.- SPF»."
- « **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes



mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

« **Art. 22.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GRISIUS, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13502. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010154672/87.

(100178329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## Aron Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.157.

Par la présente, la soussignée Banque Havilland S.A., Société Anonyme ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, dénonce avec effet au 31 décembre 2010, le siège social de la société anonyme Aron Holding S.A., ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010162586/12.

(100187714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## Green Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 2, Bastnicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.820.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010165545/9.

(100191821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

## Metinvest Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.242.

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe METZGER, dirigeant de société, demeurant à F-57740 Longeville les-St-Avold, 40a, rue de Kleindal, ici représenté par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 novembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée METINVEST DEVELOPMENT S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.242 (NIN 2010 2436 513),



constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2010, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000.-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT CINQ MILLE EUROS (€ 4.085.000.-) pour le porter de son montant actuel de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000.-) au montant de QUATRE MILLIONS CENT MILLE EUROS (€ 4.100.000.-) par la création et l'émission de quarante mille huit cent cinquante (40.850) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts existantes.

#### Souscription - Libération

Les quarante mille huit cent cinquante (40.850) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) sont entièrement souscrites par l'associé unique et ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en cinq mille neuf cent quatre-vingt (5.980) actions de la société par actions simplifiée de droit français FINANCIERE COPRO-DEX, avec siège social à F-67000 Strasbourg, 31, rue Wenger Valentin, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Strasbourg sous le numéro 482 695 244.

Le Souscripteur a déclaré qu'il est le seul propriétaire des cinq mille neuf cent quatre-vingt (5.980) actions et que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité de l'Apport.

Le Souscripteur a déclaré avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités relatives au transfert valable de l'Apport à la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire soussigné par la production d'un rapport de l'expert Valentin WITTMANN de la société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes MAZARS, ayant son siège à F-67080 Strasbourg, 20, avenue de la Paix, daté au 26 octobre 2010.

Une copie dudit rapport, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

#### Deuxième résolution

Suite à la prédite augmentation de capital, l'article 6 des statuts est modifiée comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS CENT MILLE EUROS (€ 4.100.000.-), représenté par quarante-et-une mille (41.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Philippe METZGER, dirigeant de société, demeurant à F-57740 Longeville les-St-Avold, 40a, rue de Kleindal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous Notaire, le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 22 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154702/61.

(100178668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## Mercator Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 144.138.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 novembre 2010

- 1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
- 2. Le nombre d'administrateurs a été diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).



Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

MERCATOR ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010162746/14.

(100187690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

# Trafco S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Trafco S.A.).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R.C.S. Luxembourg B 109.109.

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «TRAFCO S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109109, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1162 du 8 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en TRAFCO S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1 er des statuts.
  - Modification de l'article 21 des statuts.
  - Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.
  - Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:



«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «TRAFCO S.A.-SPF».

#### Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1 <sup>er</sup> , l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

- « **Art. 1** er . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «TRAFCO S.A.- SPF».»
- « **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
- « Art. 21. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

## Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

- « Art. 6. (premier alinéa). La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»
- « **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»
- « Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GRISIUS, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13504. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010154860/102.

(100178426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.



## Space Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 61.933.

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPACE LUX, ci-après dénommée la "Société", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 61933, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, et maintenant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 novembre 1997, acte publié au Mémorial C numéro 145 du 9 mars 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 11 juillet 2006, acte publié au Mémorial C numéro 1851 du 3 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie BERNS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

## Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital de la Société à concurrence de dix-neuf millions d'Euros (EUR 19.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent quarante mille Euros (EUR 4.140.000,-) à vingt-trois millions cent quarante mille Euros (EUR 23.140.000,-) par l'émission de quatre cent soixante-quinze mille (475.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante Euros (EUR 40,-) chacune, investies des même droits et obligations que les actions existantes.
- 2) Souscription des quatre cent soixante-quinze mille (475.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante Euros (EUR 40,-) chacune par l'actionnaire unique, la société CACI, avec siège social à F-75015 Paris, France, 16-18, boulevard de Vaugirard, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 385 254 297, et libération intégrale desdites actions par apport en nature à concurrence de dix-neuf millions d'Euros (EUR 19.000.000,-) d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à cette dernière.
  - 3) Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à vingt-trois millions cent quarante mille Euros (EUR 23.140.000,-) représenté par cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cents (578.500) actions d'une valeur nominale de quarante Euros (EUR 40,-) chacune.".

Divers.

Il Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de dix-neuf millions d'Euros (EUR 19.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent quarante mille Euros (EUR 4.140.000,-) à vingt-trois millions cent quarante mille Euros (EUR 23.140.000,-) par l'émission de quatre cent soixante-quinze mille (475.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante Euros (EUR 40,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

## Souscription - Paiement

Les quatre cent soixante-quinze mille (475.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante Euros (EUR 40,-) chacune sont souscrites par l'actionnaire unique, la société CACI, pré-nommée, et libérées intégralement par l'apport en nature à concurrence de dix-neuf millions d'Euros (EUR 19.000.000,-) d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à cette dernière.



Un rapport d'évaluation a été établi par la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, R.C.S. Luxembourg B 103590 avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, dans lequel l'apport a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie".

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de la propriété juridique de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à vingt-trois millions cent quarante mille Euros (EUR 23.140.000,-) représenté par cinq cent soixante dix-huit mille cinq cents (578.500) actions d'une valeur nominale de quarante Euros (EUR 40,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de six mille cent Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Paul MARX, Valérie BERNS, Raphaël ROZANSKI, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 06 octobre 2010 Relation GRE/2010/3344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

#### POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154833/81.

(100178661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

## Askja Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.939.

Par la présente, la soussignée Banque Havilland S.A., Société Anonyme ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, dénonce avec effet au 31 décembre 2010, le siège social de la société anonyme Askja Holding S.A., ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010162589/12.

(100187715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

# ATOA Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 77.942.

Par la présente, la soussignée Banque Havilland S.A., Société Anonyme ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, dénonce avec effet au 31 décembre 2010, le siège social de la société anonyme Atoa Holding Sàrl, ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010162591/12.

(100187716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.



## Black Sunshine Investments sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 136.331.

Par la présente, la soussignée Banque Havilland S.A., Société Anonyme ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, dénonce avec effet au 31 décembre 2010 le siège social de la société à responsabilité limitée Black Sunshine Investments S.à r.l., ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 Décembre 2010.

Pour Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010162593/12.

(100187737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

# Goodsir International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010166284/9.

(100192252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

# Les Terrasses S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Les Terrasses).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 58.745.

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «LES TERRASSES», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58745, constituée suivant acte notarié en date du 8 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 372 du 11 juillet 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1478 du 2 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes



mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en LES TERRASSES S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1 er des statuts.
  - Modification de l'article 21 des statuts.
  - Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.
  - Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «LES TERRASSES S.A.-SPF».

#### Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1 <sup>er</sup> , l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

- « **Art. 1** er . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «LES TERRASSES S.A.- SPF»."
- « **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
- « Art. 21. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

## Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

- « Art. 6. (premier alinéa). La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»
- « **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»



« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GRISIUS, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13507. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010154676/105.

(100178396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

# Tuomi IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.690.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 21.12.2010.

Pour Tuomi IT SA

International Consulting Worlwide Sarl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2010169790/15.

(100195425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

## U-Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 5, Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 105.827.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 21.12.2010.

Pour U-Lux GmbH

International Consulting Worlwide Sarl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2010169791/15.

(100195434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

# TMC Building Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 17, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.635.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010170787/9.

(100197855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck